



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Prenez avis que conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021 seront déposés par la trésorière lors de la séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi, 17 mai 2022 à 19h30 au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon à Saint-Constant.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, 28 avril 2022.

M^e Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques